

Message

du

conseil fédéral à l'assemblée fédérale

concernant

l'allocation d'un crédit pour la construction d'un nouvel
hôtel des postes à Winterthur.

(Du 16 décembre 1895.)

Monsieur le président et messieurs,

Le 24 juin 1892, vous nous avez autorisés à acquérir un emplacement de 3208 m², le long de l'avenue de la gare à Winterthur, pour y construire un nouvel hôtel des postes. Le 6 juillet de la même année, nous avons conclu un contrat de vente avec M. Zellweger-Wäffler.

Cet emplacement, y compris le pavillon de jardin qui l'occupait, a coûté la somme de 254,000 francs. Vu l'importance du bâtiment et afin de tirer le meilleur profit possible de ce terrain, on a procédé tout d'abord à des études préliminaires complètes. Ces études avaient pour but d'obtenir des bases sur lesquelles on pourrait s'appuyer lors du concours public qui serait ouvert plus tard parmi les architectes suisses et ceux qui sont domiciliés en Suisse, en vue d'obtenir des projets.

Ce concours a eu lieu dans les premiers mois de l'année 1894, mais le résultat n'en a pas été tout à fait satisfaisant, car le jury chargé d'examiner les projets présentés n'a pas décerné de premier prix. Cependant, comme il avait été présenté d'excellents travaux,

nous avons décidé de charger les architectes Dorer et Fûchslin à Zurich, qui, dans le concours en question, avaient obtenu un quatrième prix, d'établir un projet définitif dans lequel on utiliserait les résultats obtenus jusqu'à présent.

Il y a lieu de faire ressortir que l'axe du bâtiment a été placé dans celui de la nouvelle gare, d'une construction monumentale, afin de créer un ensemble harmonique entre les deux bâtiments, sans faire parade de luxe.

Les locaux pour le service sont disposés de manière à ce que le rez-de-chaussée reçoive les bureaux de la poste, le deuxième étage ceux des télégraphes et du téléphone. Le premier étage sera transformé en logements qui seront loués aussi longtemps que la place ne fera pas défaut à l'administration. On peut aussi louer, en attendant, une petite partie du deuxième étage. Le sous-sol contiendra les appareils de chauffage, des magasins et des caves. Les combles renfermeront les archives, les magasins pour l'administration et le logement du concierge.

Dans la cour, on construira une remise pour les voitures postales; en outre, l'ancien bâtiment qui s'y trouve sera transformé en dépôt pour les matériaux de l'administration des télégraphes et du téléphone.

Comme le fait déjà ressortir notre message du 1^{er} juin 1892 concernant l'achat de l'emplacement de cet hôtel, le trafic postal a pris une telle extension depuis 1880 qu'il est absolument nécessaire d'agrandir les locaux pour les besoins du service.

Les dimensions des locaux principaux seront les suivantes.

Rez-de-chaussée. Hauteur d'étage: 6 m.

Halle aux guichets, avec locaux attenants pour ca- siers à serrure et antichambre pour la con- signation des télégrammes	147 m ²
Bureau de la poste aux lettres, y compris la chambre pour les facteurs	260 »
Bureau des messageries	407 »
Bureau des mandats	45 »
Consignation des télégrammes	54 »
Remise postale	103 »
Remise pour le service du télégraphe et du téléphone	120 »
Cour longeant le bâtiment et recouverte d'une toi- ture vitrée	945 »

Premier étage. Hauteur 4 m. 20.

La superficie des locaux qui composeront cet étage sera de 772 m².

La direction des télégraphes a préféré renoncer à cet étage en faveur du deuxième, parce que celui-ci sera moins exposé aux bruits venant du quartier très fréquenté de la gare, par conséquent, la section des téléphones aussi, et parce que la pose des fils sera un peu plus facile.

Deuxième étage. Hauteur 4 m. 20.

Salle des appareils télégraphiques	102 m ²
Bureau du chef des télégraphes	19 »
Chambre pour le service de nuit des télégraphistes	25 »
Piles	47 »
Chambre des appareils téléphoniques	102 »
Bureau du chef du téléphone	19 »
Chambre pour le service de nuit du téléphone	25 »
Piles et moteur	32 »
Laboratoire des monteurs	58 »
Chambre d'essais	18 »
Salle de dessin	57 »
Formulaires	29 »
Le deuxième étage renfermera, en outre, des locaux pouvant être loués	180 »

Le volume cubique du bâtiment est de 26,500 m³. D'après les expériences faites aux bâtiments postaux construits jusqu'à présent, le mètre cube reviendra à 35 francs, ce qui fait pour 26,500 m³ une somme de fr. 927,500 à laquelle il faut encore ajouter les dépenses suivantes :

a. Etablissement d'une remise de 414 m ³ à 20 francs	»	8,280
b. Transformation en magasins du bâtiment occupant la cour	»	4,000
	Total	fr. 939,780
ou en chiffres ronds	»	<u>940,000</u>

La construction de cet hôtel exigera deux ans, de sorte qu'on pourra en prendre possession au commencement de 1898, à condition toutefois d'entreprendre les travaux au printemps de 1896.

Les plans fournissent tous les détails nécessaires à l'intelligence du projet, ainsi que les renseignements sur le genre d'architecture qui a été choisi.

En vous priant d'approuver la construction de l'hôtel en question et le projet d'arrêté ci-après, nous saisissons cette occasion pour vous renouveler, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 16 décembre 1895.

Au nom du conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération :

Z E M P.

Le chancelier de la Confédération :

RINGIER.

Projet.

Arrêté fédéral

allouant

un crédit en faveur de la construction d'un hôtel
des postes à Winterthur.

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

de la

CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du conseil fédéral du 16 décembre 1895,

arrête :

Art. 1^{er}. Un crédit de 940,000 francs est alloué pour
construire un hôtel des postes à Winterthur.

Art. 2. Cet arrêté, n'étant pas d'une portée générale,
entre immédiatement en vigueur.

Art. 3. Le conseil fédéral est chargé de l'exécuter.

Message

du

conseil fédéral à l'assemblée fédérale

concernant

l'allocation d'un crédit pour la construction d'un hôtel
des postes à Lausanne.

(Du 16 décembre 1895).

Monsieur le président et messieurs,

Par arrêté du 22 décembre 1892, vous nous avez autorisés à faire l'acquisition, sur la base de notre message du 15 juillet 1892, pour le prix maximum de 1,052,500 francs des propriétés et droits de M. Louis Grenier, de l'hoirie Auguste Grenier et de M^{me} Widmer, à Lausanne, dans le but d'y construire un nouvel hôtel des postes. Cette autorisation a été accordée sous la réserve de l'accord à intervenir avec les autorités cantonales et communales, dans les conditions prévues dans notre message, pour l'enlèvement des constructions qui entourent l'église St-François, l'alignement et les autres points rappelés dans le message précité. Les conditions mises ont toutes été remplies et la Confédération est entrée en possession des propriétés Grenier et consorts le 23 septembre 1893.

Après avoir décidé qu'en dehors des administrations des postes, des télégraphes et du téléphone, le nouveau bâtiment recevrait encore la direction du cinquième arrondissement des douanes, qui occupe actuellement des locaux loués dans la partie supérieure de

Message du conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant l'allocation d'un crédit pour la construction d'un nouvel hôtel des postes à Winterthur. (Du 16 décembre 1895.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1895
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	54
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.12.1895
Date	
Data	
Seite	722-727
Page	
Pagina	
Ref. No	10 072 203

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.